



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à la question parlementaire n° 915 du 21 juin 2024 des honorables Députés Madame Claire Delcourt et Monsieur Mars Di Bartolomeo**

Est-ce que Madame la Ministre et Monsieur le Ministre prévoient d'élaborer et de mettre en œuvre une telle « stratégie nationale coordonnée » qui prenne en compte la voix des enfants et qui contribue notamment à lutter contre les disparités socio-économiques dans les comportements de santé et dans l'état de santé des enfants ?

L'accord de coalition ne prévoit pas l'élaboration d'une stratégie nationale spécifique à la santé des enfants. Néanmoins, la santé des enfants est une priorité pour le Gouvernement et en particulier pour le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Ainsi comme l'a expliqué le Premier ministre dans son discours sur l'état de la nation, le développement de la santé scolaire est une priorité pour ce gouvernement, et au-delà de la santé scolaire, la santé des enfants en général est une considération clé dans tous les travaux du ministère.

Étant donné que par endroits l'ObSanté déplore un manque de données (fiables) pour pouvoir procéder à une évaluation de la santé des enfants, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre comptent-ils prendre des mesures permettant de collecter des informations plus précises et complètes et d'améliorer la situation à ce niveau ?

Oui. Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale travaille sur une stratégie de digitalisation en santé ancrée dans le nouveau règlement européen ayant pour objectif de créer l'espace européen des données de santé. Les dispositifs liés à la mise en œuvre de ce règlement prévoient entre autres la collecte de données permettant de mieux renseigner et aligner les politiques publiques en santé et de développer des stratégies transversales pour répondre aux besoins identifiés.

Luxembourg, le 2 août 2024

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale  
(s.) Martine Deprez